



Refus de résiliation des cours minerve

Par **Claba**, le **18/10/2019** à **10:18**

Bonjour

En septembre 2018 j'ai commencé une formation par correspondance de + de 2700 euros avec les cours minerve

Que j'ai dû me payer seule. En septembre 2019 j'ai envoyé un courrier recommande pour résilier mon contrat car je ne peux plus payer, en plus comme je travaille je n'avais pas le temps de les faire

Ils ont donc refusé la résiliation car le délai de 4 mois est dépassé et ne prene pas en compte mon incapacité de payer

Que dois je faire ? Car ils m'ont dit qu'ils lançaient la procédure?

Par **morobar**, le **18/10/2019** à **10:35**

Bonjour,

Comme 10000 ici vous êtes confrontée à une dette que vous ne voulez/pouvez pas payer.

Le mieux est de lire les innombrables discussions portant sur ce même thème, juridiquement vous avez 100% tort, mais en pratique après quelques relances désagréables l'établissement laisse tomber.